



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moselle

Question écrite n° 39921

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'érosion accélérée des berges de la Moselle à hauteur de la commune de Malroy. Lors de la création du canal à grand gabarit, un îlot rocheux se trouvant dans la boucle de la Moselle et qui protégeait la commune de Malroy des effets de l'érosion a été détruit. Depuis lors et compte tenu de plus du relevement du niveau de l'eau entraîné par un barrage, les berges de la Moselle subissent une érosion accélérée et menaçante. Or, il est prévu d'approfondir encore le chenal de la Moselle canalisée afin de le mettre au gabarit rhénan. Bien évidemment, la concrétisation d'un tel approfondissement ne peut qu'aggraver une situation dont les habitants de Malroy ne sont en aucun cas responsables. Les pré-études ayant été lancées, la municipalité s'étonne de n'être pas informée par les services de la navigation des mesures de protection et de sauvegarde qui doivent être mises en œuvre en préalable absolu à tout approfondissement. Il souhaiterait donc qu'il lui indique tout d'abord l'échéancier des études, des enquêtes publiques et des travaux prévus pour l'approfondissement de la Moselle à hauteur de Malroy. Il souhaiterait ensuite qu'il lui précise de quelle manière l'indispensable concertation avec la municipalité de Malroy sur les moyens de sauvegarde, sera mise en œuvre.

Texte de la réponse

L'érosion des berges de la Moselle fait l'objet d'une grande attention de la part de l'établissement public Voies navigables de France et du service de navigation de Nancy. Sur la commune de Malroy, en particulier, ce problème a fait l'objet d'une expertise confiée au laboratoire régional des ponts et chaussées de Nancy en 1984. L'étude, qui a démontré l'ancienneté du phénomène, a servi de base à l'établissement d'un plan d'exposition aux risques de mouvements de terrain sur cette commune, approuvé le 4 juillet 1988. D'une manière générale, les travaux d'approfondissement entrepris sur la Moselle entrent dans le cadre d'une série d'aménagements réalisés en concertation entre les trois États riverains de cette voie d'eau internationale, Allemagne, France et Luxembourg. En outre le contrat de plan entre l'État et la région Lorraine prévoit, au titre du XI^e Plan, l'approfondissement de la Moselle canalisée au mouillage garanti de 3 mètres entre le port de Richemont et le port de Nancy-Frouard, ce qui représente un approfondissement supplémentaire de l'ordre de 30 centimètres du chenal actuel. Des études préalables ont été engagées et, notamment la passation d'un marché d'étude d'impact le 30 avril 1996. Menée parallèlement à l'avant-projet des travaux, l'étude d'impact devrait être achevée au printemps 1997, les enquêtes administratives et publiques se dérouleront à l'automne 1997, et les travaux d'approfondissement du chenal à hauteur de la commune de Malroy pourraient être exécutés au plus tôt au second semestre 1998. Une analyse détaillée des incidences de ces travaux sur les mouvements de terrain constatés à Malroy est naturellement prévue. Dès que les premiers résultats de l'étude d'impact seront connus, la concertation avec la commune de Malroy sera entreprise. Par la suite, et avant toute autorisation de réalisation, les procédures appropriées, enquête Bouchardeau et application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, seront conduites.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39921

Rubrique : Cours d'eau, etangs et lacs

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3211

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4520